



Prendre de la hauteur de vue sur la finance et le patrimoine.
De meilleures décisions en toute indépendance.

COMMENT SÉLECTIONNER DES PLACEMENTS ?

Bureaux : 270 Bd Clémenceau 59700 Marcq en Baroeul
FINADOC et ACTIONNAL sont deux marques de COSALE, SAS au capital de 30 000 €. RCS 513 969 642
TEL: 03 66 72 10 81 - 06 01 99 20 51 email: contact@finadoc.com web: www.finadoc.com

Conseiller en Investissements Financiers enregistré sous le N° D11/865 auprès de la CNCIF, association agréée par l'AMF ORIAS N° 11 062 831 (CIF, courtier en assurances, intermédiaire en opérations de banque). Responsabilité civile professionnelle : AIG

COMMENT SÉLECTIONNER DES PLACEMENTS ?

Le processus de sélection des placements est généralement confié à un conseiller sur qui l'on se repose en tant que spécialiste, qui se révèle en fait trop généraliste. Il est à la portée (et presque du devoir) de chaque investisseur de s'informer, comparer et décider.

Toutes les questions, aussi simples soit-elles peuvent parfois apporter des réponses plus longues qu'espérées. Pour notre présent sujet, la question reste comment sélectionner des placements, peu importe le montant à placer, et quel que soit le niveau de risque. Nous y répondons ici en huit points essentiels.

1. Connaître son niveau de risque.

Les principes de choix des placements sont les mêmes quel que soit le risque que l'on prend, c'est-à-dire opérer une sélection dans le seul champ de son profil d'investisseur. Le choix sera d'autant plus large que le profil est plus « risqué ». Cela permet néanmoins de ne pas se disperser dans la sélection de placements, et de ne pas choisir en final des supports qui facialement offriraient de bonnes perspectives alors que le risque est au-delà de la limite que l'on s'est fixée.

La recherche doit donc être circonscrite à sa tolérance au risque.

2. S'informer

Les sources d'informations en matière financière sont très larges et méritent, le temps de choisir, que l'on y consacre quelques lectures dont l'objectif est d'avoir au moins un minimum de connaissance et de pouvoir comparer pour opérer le meilleur choix. Citons, sans que la liste ne soit exhaustive, pour la presse « Mieux vivre votre Argent », « le Revenu », « Investir », « Gestion de fortune », le Figaro, etc. Pour la radio et la télévision : BFM, LCI ; sur le web, Boursorama, B for Bank, Yahoo Finances, etc. A l'inverse, l'on se méfiera des blogs sur internet et des pseudo sites informatifs qui en fait vendent de l'immobilier défiscalisant ou des produits financiers spéculatifs.

L'on pourrait aller au-delà en conseillant de consulter le site Morningstar (ou Quantalys) pour ce qui concerne les opcvn (accès gratuit), mais c'est un peu plus technique (mais instructif).

Quel est le rôle du conseiller (bancaire ou indépendant) dans le choix des placements? Il devrait idéalement simplifier le travail vis-à-vis de son client, en présentant la palette disponible par rapport à la connaissance qu'il en a de celui-ci. Le conseiller bancaire, nous le savons désormais depuis quelques années, ne présente globalement que les « produits maison », de son établissement financier (pour capter plus de marge), et le conseiller indépendant est sensé à l'inverse avoir la vue la plus large possible (ce qui n'est pas toujours le cas). Le conseiller en banque dédiée est un peu plus spécialiste, mais parfois, l'on a des surprises : il vend des produits du moment sans avoir la démarche préalable de conseiller.

Donc, s'informer par des sources tierces.

3. Prendre quelques critères de choix

Une fois les idées un peu plus claires, il faudrait idéalement, avant de comparer, avoir à l'esprit certaines informations pour décider. L'inflation par exemple : en effet, placer son argent prudemment à un taux proche de l'inflation n'est pas tout à fait rentable. Prendre des obligations à échéance longue dans un contexte probable de future hausse des taux n'est pas l'idéal. Sur les actions, le consensus des analystes est un bon critère, les objectifs de cours également, le secteur d'activité, etc.

Pour les sicav/fcp actions, il faudrait retenir, entre autres critères, la volatilité du fonds, sa sur(sous)-performance par rapport à son indice de référence, la régularité de la performance face aux marchés, etc.

Pour les sicav/fcp obligataires, le critère essentiel serait la sensibilité (la variation du placement face à la variation des taux d'intérêt), mais aussi la qualité des émetteurs, le rendement moyen, et la durée moyenne des lignes en portefeuille.

Il ne faut pas oublier les frais de gestion quand il s'agit d'opcv (sicav et fcp) pour sélectionner des produits aussi efficaces mais moins chargés en frais, ou la marge de la banque s'agissant d'un placement monétaire, ou des droits d'entrée qui peuvent grever le rendement espéré sur un an.

L'on évitera aussi les opcv qui ont moins de trois ans d'existence (pas assez de recul) et ceux qui sont techniques (produits structurés notamment) ou peu liquides.

4. Les performances passées

Très (trop) souvent, des produits financiers sont choisis parce que l'on a vu les performances passées en espérant qu'elles se poursuivent. Il faut le redire ici, les performances passées ne présagent pas du futur. Tous les placements

(hors monétaire pur et fonds en euros) sont sujets à des variations haussières et baissières. Les performances passées ne sont utiles globalement que pour mesurer les écarts par rapport aux marchés, et aussi mesurer les meilleures performances et les pires (à l'échelle mensuelle). Cela donne une idée mais n'est pas une garantie pour le futur. Les performances à venir dépendent de la macro-économie, de la qualité du gérant, de l'allocation d'actifs, des contraintes externes (fiscalité, géo-politique, entreprises...)

Sur ce sujet, il faut être très vigilant sur les performances passées comme choix futur pour ses propres avoirs financiers.

5. Le cas particulier de l'assurance-vie

L'assurance-vie est une enveloppe fiscale à l'intérieur de laquelle l'on met toutes sortes de placements financiers, des plus sécuritaires aux plus dynamiques. Il faut savoir à ce stade que changer de PEA d'une banque à l'autre est relativement aisé, idem pour un compte-titres ordinaire, mais l'assurance-vie n'est pas transférable (à quelques exceptions près). Choisir un contrat, c'est être lié à vie à celui qui l'a proposé à la souscription. Pour choisir un contrat, le lecteur peut aller lire le site web : un document complet et utile : http://www.finadoc.com/documents/assurance_vie_global.pdf

6. Comparer

Il nous semble utile, comme tout acte d'achat, de comparer pour mieux acheter. Même si les placements financiers donnent une relative incertitude quant aux performances (cela fonctionne à la hausse comme à la baisse), il est préférable d'avoir trois ou quatre propositions, et d'en retenir deux pour répartir les risques et réduire les frais (droits d'entrée notamment). Les critères de choix (permettant ensuite de comparer) peuvent porter sur le conseiller lui-même et

sa capacité à être réactif face aux attentes de ses clients.

7. Mettre en œuvre

En dehors des placements sécuritaires, la question est de savoir quand acheter les placements sélectionnés. Le bon moment (le « timing ») est d'autant moins important que l'on a une vision à long terme (5 ans minimum). Il ne faut cependant pas être à contre-courant du marché, c'est-à-dire investir en position dynamique en haut de cycle, et sortir quand les cours sont bas. Il faudra rechercher le bon moment pour se positionner.

Cela sous-entend qu'il ne faut pas se précipiter quand un conseiller financier propose un placement.

Ne faites rien si vous n'êtes pas convaincu de placer votre argent, ou en plusieurs mois (en 3 ou 4 fois sur un an).

8. Contrôler

Il est important de vérifier régulièrement que les placements que vous détenez correspondent à vos attentes et objectifs initiaux. Si un placement y répondait négativement, alors il deviendrait utile de le vendre pour en sélectionner un autre, d'où la nécessité de comparer au préalable. Ce contrôle idéalement devrait se réaliser une fois par trimestre, en ayant à l'esprit la durée de placement que l'on s'est fixée pour éviter trop de mouvements achats/ventes, générateurs de frais.

Ces huit étapes sont un canevas qui semblerait a priori compliqué, et pourtant face à des conseillers qui ne savent pas toujours ce qu'ils vendent, qui ne contrôlent pas... mieux vaut passer un peu de temps en amont que d'augmenter ses risques en cours de vie du placement (c'est-à-dire de subir d'éventuelles pertes en capital). Ces dernières années, la finance nous a montré qu'il fallait être vigilant. Il ne s'agit pas de transformer chaque épargnant en conseiller financier, mais de s'intéresser davantage à son argent, et de considérer que l'acte d'achat d'un placement financier nécessite des critères de choix à l'instar d'autres produits courants (ordinateurs, voitures, électroménager...).